

***Rapport du Commissaire à la transformation
sur la transformation de la Société SARL B.F.E.C
en Société SAS***

RCS NANTERRE 403 086 952

Erik STEIL
Gérant – Associé

Commissaire aux comptes

Expert-comptable diplômé inscrit au
tableau de l'OEC de Marseille
Commissaire aux comptes inscrit près
de la cour d'appel d'Aix en Provence

Maître des sciences techniques
comptables et financières

Diplômé en Finance de l'Université de
Floride

Elève au CETFI (Centre d'Etudes des
Techniques Financières et
d'Ingénierie)

Certificat de spécialisation lutte contre
la fraude et la criminalité financière

A Messieurs, les Associés,

En ma qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 et L. 223-43 du code de commerce, par décision des associés en date du 27 février 2025, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 et R. 123-105 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Cabinets correspondants :

Les Bureaux du Littoral
16 Avenue de Saint Antoine
13015 MARSEILLE
contact@fidi-audit.com
☎ 09 73 63 86 35
☎ 06 73 60 75 06

269 Chemin de l'Aspe
06530 SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE
☎ 06 74 44 44 50

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de ma part.

Marseille, le 19 Mars 2025

FIDINNOV AUDIT
Commissaire à la transformation

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes, positioned below the printed name of the auditor.